

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 09.117

L'An deux Mille Neuf, le 28 septembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 11 septembre 2009

DATE D'AFFICHAGE

Le 11 septembre 2009

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, M. LABIA, adjoints,

Melle BARRAUD-DUCHÉRON, Mme BOURDEAU, M. CAU, M. CHABASSE, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, Mme GRAMMATICO, M. GUIARD, Mme LEFEBVRE, M. MERLE, Mme MONNEREAU, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, M. RICH, M. STOFFAËS, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. DENIS représenté par M. LE GUEUT

ETAIT ABSENT-EXCUSE : néant

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 32
Nombre de votants : 33

Mme CIRAUD-LANOUE a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées, établi par la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique pour l'année 2008

RAPPORTEUR : Monsieur GIRAUD

VOTE : 29 POUR
3 CONTRE
1 ABSTENTION

Les articles L.2224-5 et D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales disposent que le Maire présente au Conseil Municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées.

Ce rapport, approuvé le 19 juin 2009 par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Royan Atlantique, annexé à la présente, comprend les indicateurs techniques et financiers définis par le décret précité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le rapport annuel de l'exercice 2008,
- VU l'avis favorable émis par la Commission "Environnement, Développement Durable et Estuaire" lors de sa réunion du 1^{er} septembre 2009,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'approuver le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement des eaux usées, établi par la Communauté d'Agglomération du Pays Royannais, pour l'année 2008

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 7 octobre 2009

Le Député-Maire,
Didier QUENTIN

Agglomération Royan Atlantique



Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées

Exercice 2008

(Décret n° 95-635 du 6 mai 1995
et Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007)



Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex
Tél. : 05.46.22.19.20. / Fax : 05.46.05.60.34.
Mail : contact@pays-royannais.com

Sommaire :

Préambule

<u>1) Présentation de l'Agglomération Royan Atlantique</u>	p 4
<u>2) Présentation du service Assainissement</u>	p 5
A) Généralités	p 5
B) Le service Assainissement Collectif	p 5
1- Les missions	p 5
2- Les usagers	p 5
3- Le réseau et les unités de traitement	p 5
4- Délégation de service public	p 6
C) Le Service Public Assainissement Non Collectif	p 6
1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?	p 6
2- Les missions	p 7
3- Les usagers	p 7
<u>3) Bilan technique de l'exercice 2008</u>	p 8
A) Assainissement Collectif	p 8
1- Nombre d'abonnés desservis	p 8
2- Les usagers non domestiques	p 9
3- Les réseaux de collecte et de transport	p 9
4- Les ouvrages d'épuration	p 12
5- Les sous-produits issus des ouvrages d'épuration	p 40
6- Les faits marquants de l'exercice	p 43
B) Assainissement Non Collectif	p 45
1- Nombre d'usagers concernés	p 45
2- Les contrôles réalisés en 2008	p 46
<u>4) Bilan financier de l'exercice 2008</u>	p 51
A) Assainissement Collectif	p 51
1- Les modalités de tarification	p 51
2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube	p 51
3- La facture d'eau	p 51
4- Les autres recettes d'exploitation	p 52
5- Synthèse des recettes d'exploitation 2008, la dette	p 52

B) Assainissement Non Collectif	p 52
1- La tarification	p 52
2- Les recettes d'exploitation	p 52
<u>5) Les indicateurs de performance</u>	p 52
A) Assainissement Collectif	p 53
B) Assainissement Non Collectif	p 54
<u>6) La communication</u>	p 55
<u>7) Les orientations pour l'avenir</u>	p 57
<u>8) Synthèse</u>	p 58

Annexes

- Annexe 1 : Carte de l'Agglomération Royan Atlantique
- Annexe 2 : Carte des équipements
- Annexe 3 : Implantation des dispositifs d'ANC et Avancée de la vérification du bon fonctionnement des dispositifs existants
- Annexe 4 : Les chiffres clés

Préambule

L'Agglomération Royan Atlantique (ARA), qui regroupe 31 communes, s'est vue déléguer la compétence Assainissement sur l'ensemble de son territoire. Les services rendus aux usagers sont la collecte, le transport et le traitement des eaux usées (Assainissement Collectif) ainsi que le contrôle technique des dispositifs d'Assainissement Non Collectif (Assainissement Non Collectif).

Conformément au Décret n° 95-635 du 6 mai 1995, le Président, est tenu de présenter au conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement des eaux usées. Ce rapport a pour objectif de renforcer la transparence et l'information auprès des élus et des usagers. De plus, le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable. Ces indicateurs sont présents dans le rapport annuel de l'exercice 2008 pour la première fois.

Les informations présentes dans ce rapport sont tout d'abord la présentation de l'Agglomération Royan Atlantique, de son service Assainissement, puis un bilan technique et financier de l'exercice 2008 sera dressé, les indicateurs de performance pour cet exercice seront indiqués suivis de la communication réalisée autour de l'assainissement, des orientations pour l'avenir et enfin une synthèse permettra de résumer les informations essentielles.

1) Présentation de l'Agglomération Royan Atlantique (ARA)

L'Agglomération Royan Atlantique, autorisée par les Arrêtés préfectoraux du 18 août et du 13 novembre 2006, se compose de 31 communes : Arces-sur-Gironde, Arvert, Barzan, Boutenac-Touvent, Breuillet, Brie-sous-Mortagne, Chaillevette, Chenac-Saint Seurin d'Uzet, Cozes, Epargnes, Etaules, Floirac, Grézac, La Tremblade, Le Chay, L'Eguille-sur-Seudre, Les Mathes, Médis, Meschers-sur-Gironde, Mornac-sur-Seudre, Mortagne-sur-Gironde, Royan, Saint Augustin, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Romain-sur-Gironde, Saint-Sulpice de Royan, Saujon, Semussac, Talmont-sur-Gironde et Vaux-sur-Mer.

(Voir annexe 1 : carte de l'Agglomération Royan Atlantique)

Sa population est d'environ 74 000 habitants mais celle-ci passe à plus de 430 000 en période estivale. La plus petite commune compte 50 habitants alors que la ville centre, Royan, atteint 19 000 habitants. 6 villes de plus de 3 500 habitants sont présentes sur le territoire.

Le Pays Royannais est un pays d'eau. Ici, l'Estuaire de La Gironde et l'Océan Atlantique se rencontrent. De hautes falaises calcaires, des plages océanes, des marais doux et salés forment un ensemble environnemental complexe et original. Les activités humaines y sont liées à l'eau que ce soit pour la conchyliculture, le tourisme balnéaire, l'agriculture... Tout ceci impose une protection accrue de notre environnement et notamment grâce à un assainissement des eaux usées efficace au service des usagers et de notre patrimoine naturel.

**67 126 abonnés au service
assainissement collectif
93 % des habitations
raccordées au réseau**

2) Présentation du service Assainissement

A) Généralités

L'assainissement des eaux usées désigne l'ensemble des moyens permettant la collecte, le transport et le traitement des effluents avant leur rejet dans le milieu naturel.

La sensibilité et la diversité de nos milieux récepteurs nous imposent des rendements épuratoires performants et des normes plus strictes que celles en vigueur à l'échelle nationale. De plus, l'accroissement très important de la population en été nécessite un surdimensionnement des équipements (certains sont mis en sommeil l'hiver) et l'utilisation de techniques de traitement différentes selon les charges saisonnières de pollution à traiter.

L'assainissement peut être Collectif (AC), dans ce cas les eaux usées d'un hameau, d'une ville... sont collectées, transportées puis dépolluées dans une unité de traitement (STEP, lagune...) avant rejet dans le milieu naturel. Mais il peut être également Non Collectif (ANC), dans ce cas les maisons ne sont pas raccordées à un réseau public d'assainissement et doivent être équipées d'un dispositif d'ANC assurant la collecte, le prétraitement et le traitement des eaux usées de l'habitation avant infiltration dans le sol.

Le service Assainissement de l'ARA est compétent sur l'ensemble des 31 communes à la fois pour l'Assainissement Collectif et l'Assainissement Non Collectif.

Il se compose de 7 agents pour assurer l'ensemble de ces missions : 1 ingénieur responsable du service, 4 techniciens et 2 assistantes administratives.

B) Le service Assainissement Collectif

1- Les missions

Les missions de ce service sont :

- assurer la collecte, le transport et le traitement des eaux usées,
- élaborer et suivre les programmations annuelles de travaux (extensions et réhabilitations du réseau, construction de nouveaux équipements...),
- l'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme,
- ...

2- Les usagers

Environ 93 % des habitations du Pays Royannais bénéficient de ce service et sont raccordées au réseau public d'assainissement soit 67 126 abonnés au 31 décembre 2008 (soit 1 892 abonnés de plus qu'en 2007, 3 % de hausse).

3- Le réseau et les unités de traitement

(Voir annexe 2 : carte des équipements)

*** Le réseau**

Le réseau est principalement organisé en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement. Il est formé par 890 km de canalisations (670 km en gravitaire et 220 en refoulement) et est équipé de plus de 300 postes de refoulement dont 1 sur 2 est télé-surveillé.

Il est de type séparatif ce qui signifie que les eaux pluviales n'y sont pas admises.

**5 STEP, 2 unités semi collectives et
10 lagunes
Capacité Epuratoire totale 322 375
Equivalents Habitants**

★ Les unités de traitement

Le dispositif de traitement est structuré autour de 3 grandes stations d'épuration : Saint-Palais-sur-Mer, Saint-Georges-de-Didonne et La Tremblade et d'une de taille plus modeste : Cozes. Il y a également la STEP des MATHES-LA PALMYRE (mise en service en juillet 2008) dont le fonctionnement est exclusivement estival.

Il est complété par des stations d'assainissement semi-collectives à L'Eguille-sur-Seudre, Semussac et par des lagunes à Arces-sur-Gironde, Barzan, Brie-sous-Mortagne / Boutenac-Touvent, Chenac-Saint-Seurin d'Uzet, Cozes, Epargnes, Grézac, Le Chay, Mortagne-sur-Gironde et Talmont-sur-Gironde.

La capacité épuratoire de l'ensemble des équipements est de 322 375 Equivalents Habitants (EH).

4- Délégation de Service Public

La gestion des réseaux et des unités de traitement a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan (CER). L'agglomération reste propriétaire des ouvrages.

Le contrat d'affermage a été signé, après mise en concurrence, le 19 août 2006 entre la CER et l'Agglomération pour une durée de 12 ans. Il prendra donc fin le 18 août 2018.

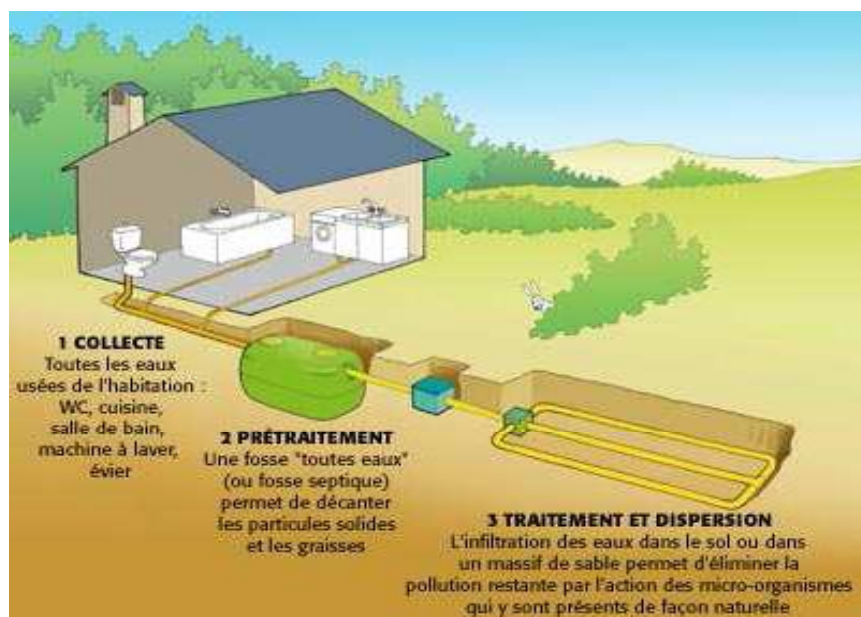
Compagnie des Eaux de Royan

1 avenue de Valombe
17200 ROYAN
Tél. : 05.46.39.00.22.
Fax : 05.46.38.06.74

C) Le Service Public Assainissement Non Collectif (SPANC)

1- Qu'est-ce qu'un Assainissement Non Collectif ?

Par Assainissement Non Collectif on désigne tout système d'assainissement effectuant la collecte, le prétraitement, l'épuration puis l'infiltration ou le rejet des eaux usées domestiques des immeubles non raccordés au réseau public d'assainissement.



Les dispositifs d'ANC doivent être conçus, implantés et entretenus de manière à ne pas présenter de risques de contamination ou de pollution des eaux, notamment celles prélevées en vue de la consommation humaine ou faisant l'objet d'usages particuliers (baignade, conchyliculture, pêche à pied...).

Leurs caractéristiques techniques et leur dimensionnement doivent être adaptés aux caractéristiques de l'immeuble et du lieu où ils sont implantés (pédologie, hydrogéologie...).

Le lieu d'implantation tient compte des caractéristiques du terrain, de sa nature, de la pente et de l'emplacement de l'immeuble.

(Voir annexe 3 : implantation des dispositifs d'ANC)

Les dispositifs d'ANC doivent être entretenus régulièrement afin d'assurer le bon état des installations et des ouvrages, le bon écoulement des effluents jusqu'au système de traitement...

2- Les missions

Comme imposé par la réglementation (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 3 janvier 1992...) le SPANC a été créé en janvier 2001 (échéance réglementaire : 31 décembre 2005) afin d'assurer sur les 31 communes de l'Agglomération :

- La vérification technique de la conception, de l'implantation et de la bonne exécution des ouvrages, avant remblaiement, pour les installations neuves ou réhabilitées. Cette vérification peut être réalisée dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

Le SPANC émet un avis sur le respect de la réglementation technique (Arrêté modifié du 6 mai 1996, DTU de mars 2007...) du projet présenté par l'utilisateur dans le dossier de Demande d'Installation d'un Dispositif d'Assainissement Individuel (DIDAI).

Au moins deux visites sur site sont organisées, la première avec l'utilisateur ou son représentant, pour le contrôle de conception et d'implantation du projet et la deuxième pour le contrôle de bonne exécution des travaux suivi de l'établissement d'une Attestation de Mise en Service (AMES).

- La vérification périodique du bon fonctionnement des installations existantes qui porte sur les points suivants : la vérification du bon état des ouvrages, de leur ventilation et de leur accessibilité, du bon écoulement des effluents jusqu'au dispositif d'épuration, de la réalisation périodique des vidanges, l'accumulation normale des boues et des flottants dans la fosse...

Ce diagnostic est réalisé commune par commune en étroite collaboration avec les mairies puisque les maires ont conservé leur pouvoir de police et sont garants de la salubrité publique sur leur commune.

Ces diagnostics ont débuté en 2006 et devront être terminés avant le 31 décembre 2012 (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

3- les usagers

Les usagers du SPANC sont les propriétaires et locataires dont l'habitation n'est pas raccordée ou dont la future habitation ne sera pas raccordée au réseau public d'assainissement.

Environ 5 200 habitations sont équipées d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif et une centaine d'installations neuves sont mises en service chaque année.

3) Bilan technique de l'exercice 2008

A) Assainissement Collectif

1- Nombre d'abonnés desservis

Une habitation est desservie par le réseau public d'assainissement lorsque la parcelle concernée est située à proximité de ce réseau. L'habitation peut être soit raccordée soit raccordable.

Le tableau suivant présente le nombre d'abonnés desservis par le réseau public d'assainissement (au 31 décembre 2008) :

Communes	Nombre d'habitants	Nombre d'abonnés AEP (tous types d'usage)	Nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement	Taux d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement %
ARCES-SUR-GIRONDE	623	401	145	36,16
ARVERT	3 106	1 883	1 677	89,06
BARZAN	454	357	226	63,31
BOUTENAC-TOUVENT	201	147	84	57,14
BREUILLET	2 556	1 574	1 298	82,47
BRIE-SOUS-MORTAGNE	258	152	130	85,53
CHAILLEVETTE	1 324	859	790	91,97
CHENAC SAINT SEURIN D'UZET	602	458	182	39,74
COZES	1 950	1 216	839	69,00
EPARGNES	793	428	76	17,76
ETAULES	2 136	1 356	1 293	95,35
FLOIRAC	334		0	0
GREZAC	684	449	153	34,08
LA TREMLADE	4 576	4 782	4 730	98,91
LE CHAY	711	346	223	64,45
L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	902	517	505	97,68
LES MATHES	1 701	4 354	3 992	91,69
MEDIS	2 625	1 357	1 057	77,89
MESCHERS-SUR-GIRONDE	2 679	3 277	2 742	83,67
MORNAC-SUR-SEUDRE	716	525	493	93,90
MORTAGNE-SUR-GIRONDE	1 039	721	532	73,79
ROYAN	18 904	19 485	19 322	99,16
SAINT AUGUSTIN	1 183	882	805	91,27
SAINT GEORGES-DE-DIDONNE	5 158	7 960	7 742	97,26
SAINT PALAIS-SUR-MER	3 895	6 203	6 029	97,19
SAINT ROMAIN-SUR-GIRONDE	50		0	0
SAINT SULPICE-DE-ROYAN	2 738	1 423	1 335	93,82
SAUJON	6 392	3 979	3 848	96,71
SEMUSSAC	1 807	1 033	904	87,51
TALMONT-SUR-GIRONDE	80	163	131	80,37
VAUX-SUR-MER	3 809	6 011	5 843	97,21
TOTAL ARA	73 986	72 298	67 126	92,85

Le volume total facturé aux abonnés assainissement a été de **5 352 971 m³** (rappel : le volume facturé en 2007 était de 5 159 573 m³, soit une hausse de 3,7 %).

Le volume moyen facturé par abonné est de **79,7 m³** pour l'année 2008 (stable par rapport à 2007).

**890 km de réseau
sur 29 communes desservies**

2- Les usagers non domestiques

Les usagers non domestiques présents sur le territoire de l'Agglomération sont principalement des campings, des magasins. Il y a très peu d'usines raccordées au réseau public d'assainissement. Les eaux usées rejetées dans le réseau sont donc essentiellement de type domestique.

Il y a 5 conventions spéciales de déversement signées avec l'Hôpital de Royan, la Société SODISROY de Royan, la SCA SYNTHÉANE de Saint Sulpice de Royan, la Société PENEAUD de Saujon et la Société VINAIGRES FUCH SAS à La Tremblade.

3- Les réseaux de collecte et de transport

29 communes de l'Agglomération disposent actuellement d'un réseau public d'assainissement.

Les réseaux sont essentiellement organisés en 3 systèmes d'assainissement collectif autour des principales unités de traitement.

Les réseaux sont de type séparatif. Il permet la collecte et le transport des eaux usées jusqu'aux unités de traitement.

Les caractéristiques des réseaux d'assainissement sont présentées dans le tableau suivant :

		Linéaire des réseaux d'assainissement collectif			Nombre de postes de refoulement
Unités de traitement	Communes	Gravitaire (km)	Refoulement (km)	Total (km)	
STEP de SAINT PALAIS-SUR-MER	ARVERT	26,32	13,43	39,75	15
	BREUILLET	20,78	12,00	32,78	19
	CHAILLEVETTE	11,91	7,32	19,23	11
	ETAULES	16,97	10,98	27,95	7
	LE CHAY	1,40	0,00	1,40	0
	L'EGUILLE-SUR-SEUDRE	6,85	2,43	9,28	7
	LES MATHES	30,00	21,21	51,21	21
	MEDIS	19,57	9,70	29,27	12
	MORNAC-SUR-SEUDRE	5,33	2,31	7,64	5
	ROYAN	139,60	12,44	152,04	33
	SAINT AUGUSTIN	12,95	13,82	26,77	9
	SAINT PALAIS-SUR-MER	59,52	26,30	85,82	17
	SAINT SULPICE-DE-ROYAN	24,01	17,44	41,45	12
	SAUJON	43,70	9,82	53,52	27
VAUX-SUR-MER	45,20	5,93	51,13	11	
	TOTAL STEP	464,11	165,13	629,24	206
STEP de SAINT GEORGES DE DIDONNE	MESCHERS-SUR-GIRONDE	30,00	9,68	39,67	17
	SAINT GEORGES-DE-DIDONNE	60,66	13,16	73,82	22
	SEMUSSAC	12,98	5,11	18,09	9
	TOTAL STEP	103,64	27,95	131,58	48
STEP de LA TREMBLADE	LA TREMBLADE	52,85	11,05	63,90	29
	TOTAL STEP	52,85	11,05	63,90	29
STEP de COZES	COZES	11,60	1,54	13,15	4
Lagune "Les Bretons"	COZES "Les Bretons"	0,27	0,00	0,27	0
	TOTAL COZES	11,87	1,54	13,41	4
Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE	MORTAGNE-SUR-GIRONDE	7,48	3,85	11,33	8
Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE	TALMONT-SUR-GIRONDE	2,11	0,98	3,08	2
Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE	ARCES-SUR-GIRONDE	2,48	1,39	3,87	3
Lagune de LE CHAY	LE CHAY	3,05	1,41	4,46	3
	TOTAL LE CHAY	4,45	1,41	5,86	3
Lagune d'EPARGNES	EPARGNES	1,93	1,38	3,32	3
Lagune de BRIE/TOUVENT	BOUTENAC-TOUVENT	3,19	1,30	4,49	3
	BRIE-SOUS-MORTAGNE	2,93	0,86	3,79	4
	TOTAL Lagune	6,12	2,16	8,28	7
Lagune de CHENAC SAINT SEURIN d'UZET	CHENAC SAINT SEURIN d'UZET	3,93	1,35	5,28	4
Lagune de GREZAC	GREZAC	2,74	1,53	4,26	3
Lagune de BARZAN	BARZAN	5,14	2,68	7,82	7
TOTAL ARA		667,45	222,40	889,85	327

5 bassins de stockage
327 postes de refoulement
29 unités de lutte contre les odeurs

Les réseaux sont régulièrement entretenus (curages...) et vérifiés (passages caméra, tests à la fumée...) afin de s'assurer de leur bon fonctionnement et de leur bon état. Si besoin des travaux sont réalisés : réparations ponctuelles, réhabilitation complète de tout un tronçon, reprise des tampons des regards de visite...

Les réhabilitations importantes sont décidées chaque année, après discussion en commission, par le conseil communautaire.

La même démarche est suivie pour les extensions de réseau. Les besoins exprimés par les communes sont étudiés d'un point de vue technique et financier. Les demandes sont ensuite présentées en commission puis la décision est définitivement prise lors d'un conseil communautaire.

Il y a 5 bassins enterrés de stockage en cas de surverse du réseau (ex : bâche de Pontailiac)

Sur les 327 postes de refoulement 138 postes sont télésurveillés afin de suivre en continu leur fonctionnement et pouvoir réagir en temps réel en cas d'incident.



Poste de refoulement « La Passe » à l'Isle d'Etaules et de « la Vallée » à Meschers-sur-Gironde

32 postes de refoulement sont équipés d'un groupe électrogène afin d'assurer un fonctionnement continu des postes les plus importants en cas de coupure EDF.



29 unités de lutte contre les odeurs sont présentes sur le réseau. Le traitement se fait par injection dans les canalisations d'oxygène pur ou d'air comprimé, de sels ferriques ou par traitement physico-chimique, par filtre biologique ou sur charbon actif.

4) Les ouvrages d'épuration

Les eaux usées collectées par les réseaux sont transportées pour traitement dans :

- 5 Stations d'Épuration (STEP)
- 2 unités de traitement semi collectives
- 10 lagunes

La capacité épuratoire de l'ensemble des ouvrages est de 322 375 Equivalents Habitants.

Plus de 6 millions de m³ d'eaux usées ont été traitées sur l'année 2008.

● Les STEP

L'ARA dispose de 4 STEP principales et d'une STEP de taille plus modeste.

Les ouvrages sont décrits ci-après :

(Voir annexe 3 : carte des équipements)

STEP St PALAIS-sur-MER
175 000 EH , 14 communes
4 522 068 m³ traités en 2008

⇒ **STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER**

***Descriptif :**

Elle est située chemin du Peux-Blanc, aux environs du lieu-dit « la Citerne ».

Elle a été **créée en 1976**, avec la mise en service des tranches 1 et 2 en 1977 (100 000 EH), puis la tranche 3 en 1983 (45 000 EH) et enfin la tranche 4 en 1990 (30 000 EH).

14 communes sont raccordées sur cet ouvrage (Arvert, Breuillet, Chaillevette, L'Eguille-sur-Seudre, Etaules, Les Mathes, Mornac-sur-Seudre, Médis, Royan, Saint Augustin, Saint Palais-sur-Mer, Saint Sulpice de Royan, Saujon, Vaux-sur-Mer). 96 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement.

Sa **capacité nominale est de 175 000 Equivalents Habitants** soit 25 116 m³/j et 10 306 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral provisoire du 28 mars 2008.

*** Traitement :**





- * Tranches 1 et 2 : boues activées (moyenne charge) précédées d'un traitement physico-chimique l'été (100 000 EH)
- * Tranches 3 et 4 : traitement physico-chimique associé à un traitement biologique par cultures fixées (75 000 EH)
- * Désinfection par chloration dans les conduites de rejet. Evolution vers une désinfection par rayonnement UV

↳ Rejet à marée descendante au « Puits de l'Auture ». Réutilisation d'une partie des eaux traitées après désinfection complémentaire pour l'arrosage du golf de Royan.



↳ Laboratoire d'analyses pour le contrôle avant rejet des eaux traitées de toutes les STEP.

↳ Unités de traitement et de compostage des boues

↳ Unités de traitement des graisses, de lavage des sables et de produits de curage des réseaux d'assainissement.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L (échantillon moyen sur 24h))	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
DBO ₅	25 (1)	80 (1)	8	50 (2)
DCO	125 (1)	75 (1)	13	250 (2)
MES	30 (1)	90 (1)	13	85 (2)
NTK	30 (3)	40 (3)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

(3) La station est déclarée conforme sur l'année N, si l'une au moins des valeurs, concentration moyenne annuelle ou rendement moyen annuel, est respectée.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0

* Bilan 2008 :

Il y a eu **4 522 068 m³ d'eaux usées** traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 12 355 m³, avec un débit minimum de 7 315 m³ et un débit maximum de 25 491 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	270	418
DCO	601	906
MES	335	498
NTK	61	89
Pt	9	13

↳ Qualité du rejet

	DBO₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	12	48	14	19	4
Rendement moyen (%)	96	92	96	69	56

Aucun dépassement de normes pour la bactériologie

⇒ STEP de Saint-Georges-de-Didonne

* Descriptif

STEP St GEORGES-DE-DIDONNE
3 communes , 64 000 EH
781 130 m³ traités en 2008

Elle est située rue Jean Moulin allant de Saint Georges-de-Didonne à Meschers-sur-Gironde.

Elle a été **créé en 1976** (21 000 EH) puis agrandie en 1980 (42 000 EH). Un bassin tampon a été mis en place en 1992 et enfin un agrandissement a eu lieu en 2000 (64 000 EH). 3 communes sont raccordées sur cette STEP : Saint-Georges-de-Didonne, Meschers-sur-Gironde et Semussac. 93 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement.

Sa **capacité nominale est de 64 000 Equivalents Habitants** soit 9 600 m³/j et 3 840 Kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 28 mai 1999 portant modification des arrêtés du 19 octobre 1998 et du 30 novembre 1998..

* Traitement





- * Boues activées en aération prolongée précédées d'un traitement physico-chimique l'été
- * Filtration et désinfection par rayonnement ultraViolet

- ↳ Rejet dans le marais de « Chenaumoine »
- ↳ Unités de traitement des boues
- ↳ Unité de dépotage des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif (réception possible 7j/7 et 24h/24).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)		Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)		Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhibitoires (mg/L)
	hiver	été	hiver	été		
DBO₅	25 (1)	25 (1)	80 (1)	80 (1)	3	50 (2)
DCO	90 (1)	90 (1)	75 (1)	75 (1)	5	250 (2)
MES	10 (1)	20 (1)	90 (1)	90 (1)	5	85 (2)
NTK	15 (1)	15 (1)	90 (1)	70 (1)		
Pt	10 (1)	10 (1)	60 (1)	80 (1)		

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhibitoires.

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25 C.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL) (1)	100
Coliformes fécaux (ufc/100mL) (1)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000
Entérovirus (u/10 L)	0
Salmonelles (ufc/L)	0
Helminthes (œuf viable et pathogène/L)	1

(1) au choix entre les 2 paramètres.

* **Bilan 2008 :**

Il y a eu **781 130 m³ d'eaux usées** traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 2 134 m³, avec un débit minimum de 758 m³ et un débit maximum de 6 247 m³.

↳ **Les concentrations reçues**

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	330	600
DCO	716	1 544
MES	317	817
NTK	86	136
Pt	10	16

↳ **Qualité du rejet**

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	4	36	5	4	3
Rendement moyen (%)	99	95	98	95	70

Aucun dépassement de normes pour la bactériologie.

⇒ **STEP de LA TREMBLADE**

STEP LA TREMBLADE
24 000 EH , 448 080 m³ traités en 2008

* **Descriptif**

Elle se situe chemin de la volière au lieu-dit « Les brandes ».

Elle a été **créée en 1966** puis modifiée en 1976 (16 000 EH). Il y a eu la création d'un bassin à marée en 1979 puis un agrandissement en 2000 (24 000 EH).

Seule la commune de LA TREMBLADE est raccordée sur cette STEP. 99 % des habitations de la zone sont raccordées au réseau d'assainissement.

Sa **capacité nominale est de 24 000 Equivalentes Habitants** soit 3 260 m³/j et 1 565 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 17 février 1998.

* **Traitement**





- * Boues activées en aération prolongée précédées d'une décantation primaire l'été
- * Filtration et désinfection par chloration dans un canal de contact

↳ Rejet à marée descendante dans « l'estuaire de la Seudre » sous le pont reliant La Tremblade à Marennes

↳ Unité de traitement des boues

↳ Unité de traitement des matières de vidange issues de l'Assainissement Non Collectif

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L (échantillon moyen sur 24h))	Rendement épuratoire minimal sur 24 h (%)	Nombre de dépassements autorisés par an	Valeurs rédhitoires (mg/L)
DBO₅	15 (1)	97 (1)	2	50 (2)
DCO	50 (1)	95 (1)	2	250 (2)
MES	15 (1)	98 (1)	2	85 (2)

(1) Un échantillon moyen journalier est déclaré conforme si au moins l'une des valeurs, concentration ou rendement, est respectée.

(2) Parmi les échantillons moyens journaliers déclarés non conformes, aucun d'entre eux ne doit dépasser les valeurs rédhitoires.

Le ph doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25° C.

La concentration en chlore résiduel en sortie du bassin à marée ne doit pas dépasser 0,8 mg/L sur 24h.

La bactériologie :

Paramètres	Concentration maximale
E. Coli (ufc/100 mL)	1 000
Streptocoques fécaux (ufc/100 mL)	1 000

* **Bilan 2008 :**

Il y a eu **448 080 m³ d'eaux usées** traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 1 224 m³, avec un débit minimum de 632 m³ et un débit maximum de 2 866 m³.

↳ **Les concentrations reçues**

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	396	510
DCO	900	1 290
MES	428	648
NTK	93	123
Pt	14	24

↳ **Qualité du rejet**

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	5	35	10	8	4
Rendement moyen (%)	99	96	98	91	71

Aucun dépassement de normes pour la bactériologie.

⇒ **STEP de COZES**

**STEP COZES 1 400 EH ,
107 136 m³ traités en 2008**

* **Descriptif**

Elle est située route de Saintes.

Elle a été **créée en 1975**.

Seule la commune de Cozes est raccordée sur cette STEP.

Sa **capacité nominale est de 1 400 Equivalents Habitants** soit 210 m³/j et 84 kg DBO₅/j.

Il est à noter que son extension à 3 000 Equivalents Habitants est en cours.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 5 mars 1974.

* **Traitement**



* Boues activées à faible charge.

Traitement des boues épaissies à la STEP de SAINT GEORGES DE DIDONNE

↳ Rejet des eaux traitées dans le ruisseau « la Cozillone »

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	40
MES	30

* Bilan 2008

Il y a eu 107 136 m³ d'eaux usées traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 293 m³, avec un débit minimum de 132 m³ et un débit maximum de 269 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	303	380
DCO	486	802
MES	215	302
NTK	72	127
Pt	10	12

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	45	136	62	15	5
Rendement moyen (%)	85	80	71	79	50

⇒ STEP des MATHES

* Descriptif :

STEP LES MATHES-LA PALMYRE
52 000 EH (fonctionnement estival)
Mise en service en juillet 2008

Elle est située avenue des Mathes, à côté de l'hippodrome à la Palmyre.

Elle a été mise en service en juillet 2008

Sa **capacité nominale est de 52 000 Equivalents Habitants**, soit 6 500 m³/j.

Son **fonctionnement est exclusivement estival** afin de faire face au pic de fréquentation touristique de la commune et ainsi délester la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER.

Elle est autorisée par l'arrêté préfectoral provisoire du 28 mars 2008.

* Traitement

LA STATION VUE DE LOIN



LA COUR INTERIEURE



PRELEVEMENTS d'échantillons d'eau



DEGRILLAGE FIN : rétention des corps de taille > 6 mm



DESSABLAGE - DESHUILAGE Elimination des sables par sédimentation et des graisses par flottation





DESINFECTION AUX ULTRAVIOLETS des eaux traitées



REFOULEMENT des eaux traitées vers :
- St PALAIS/M
- Golf de LA PALMYRE (irrigation)



2 TABLES D'EGOUTTAGE
(= épaissement des boues)

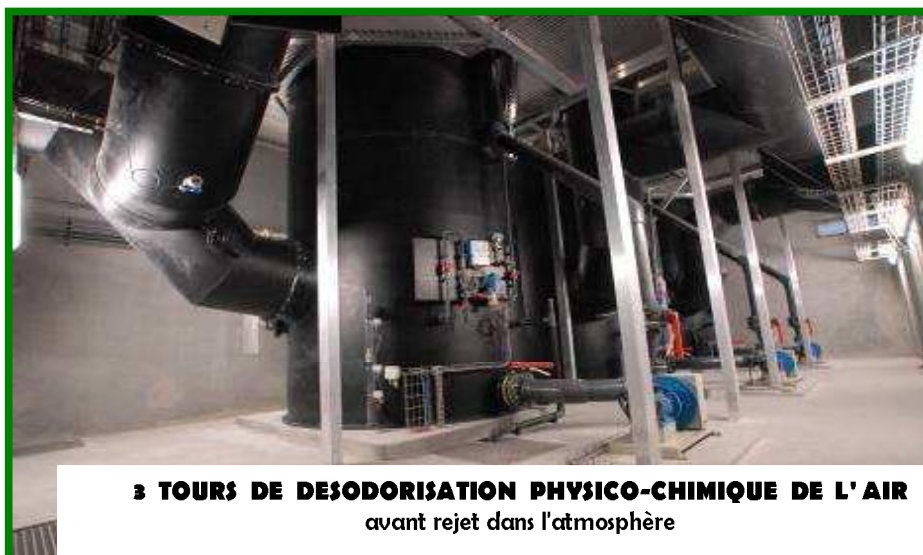


2 FILTRES PRESSES (boues solides)





2 VENTILATEURS pour capter l'air vicié (32 000 m³/h)



3 TOURS DE DESODORISATION PHYSICO-CHIMIQUE DE L'AIR
avant rejet dans l'atmosphère



LE HALL D'ACCUEIL



LA SALLE DE CONTROLE

* Après un prétraitement les eaux usées seront traitées par des biofiltres. Tous les ouvrages sont situés à l'intérieur d'un bâtiment et une désodorisation est effectuée afin de ne provoquer aucune gêne pour le voisinage.

* Désinfection par rayonnement UV

* Traitement des boues par tables d'égouttage et filtres presses.

↳ Le rejet des eaux traitées est fait avec celui de la STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER, après passage dans des bassins à marée les eaux traitées sont évacuées au « puits de l'Auture ». Pour l'année 2008, les eaux traitées ont été renvoyées en tête de station de St Palais-sur-Mer.

● Les unités de traitement semi collectives

Il y a 2 unités semi collectives pour assurer le traitement des eaux usées de hameaux éloignés des centres bourgs.

⇒ STEP de SEMUSSAC-Puyrenaud

STEP de PUYRENAUD
350 EH , 21 184 m³ traités en 2008

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Puyrenaud ».

Elle a été **créée en 1996** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu-dit « Trignac-La Vallade ».

Sa **capacité nominale est de 350 Equivalents Habitants** soit 52,5 m³/j et 20,2 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 décembre 1996.

* Traitement



* Après un prétraitement et une décantation primaire, les eaux sont traitées par lits bactériens de type Bioclère. Les eaux traitées subissent un traitement tertiaire par filtration sur sable et chloration.

↳ Rejet des eaux traitées dans un fossé aboutissant au marais de « Chenaumoine ».

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	35
NTK	40

La bactériologie :

Streptocoques fécaux < 1 000 UFC / 100 mL

Le pH doit être compris entre 5,5 et 8,5.

* Bilan 2008

Il y a eu **21 184 m³ d'eaux usées** traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la STEP a été de 58 m³, avec un débit minimum de 26 m³ et un débit maximum de 61 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	388	480
DCO	975	1 052
MES	315	441
NTK	118	122
Pt	14	14,5

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	89	314	51	87,5	7
Rendement moyen (%)	77	68	84	26	53

4 analyses hors norme pour la bactériologie.

Des investigations seront effectuées afin de déterminer les causes des mauvais résultats de cette installation et améliorer son efficacité.

STEP des METAIRIES
25 EH , 1 114 m³ traités en 2008

⇒ STEP de l'Eguille-Les Métairies

*** Descriptif**

Elle est située au lieu-dit « Les Métairies ».

Elle a été **créée en 2002** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues de ce hameau.

Sa **capacité nominale est de 25 Equivalents Habitants**, soit 4 m³/j et 1,5 kg DBO₅/j.

*** Traitement**



* Après un prétraitement par une fosse toutes eaux, les eaux sont traitées par un filtre à sable (3 compartiments en fonctionnement alterné)

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.

↳ Les valeurs guides de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	30
DCO	120
MES	30

*** Bilan 2008**

Il y a eu **1 114 m³ d'eaux usées** traitées sur la STEP en 2008.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	400
DCO	753
MES	197
NTK	83
Pt	11,7

↳ Qualité du rejet

	DBO₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	46	98	32	53	8,5

● Les lagunes

Il y a **10 lagunes** permettant le traitement des eaux usées des communes rurales.

⇒ Lagune d'ARCES-SUR-GIRONDE

**Lagune ARCES-sur-GIRONDE
500 EH , 10 906 m³ traités en 2008**

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Près du Breuil ».

Elle a été **créée en 1993** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du Bourg.

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 25 juin 1993.

* Traitement



* Traitement par lagunage naturel.

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Godard »

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

* Bilan 2008

Il y a eu **10 906 m³** d'eaux usées traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 30 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	990
DCO	370
MES	371
NTK	108
Pt	15

1 analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

En l'absence de rejet, il n'a pu être réalisé de prélèvements d'effluents en sortie de lagune et donc il n'y a pas eu de mesure de la qualité du rejet.

⇒ Lagune de BARZAN

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « la Providence ».

Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg, des Monards, de chez Garnier et de chez Grenon.

Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 9 novembre 2005.

Lagune BARZAN
500 EH , 11 251 m³ traités en 2008

* Traitement



* Traitement par lagunage naturel.

↳ Rejet dans le ruisseau « Le Désir »

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DCO	125
MES	150

Rendement minimum de 60 % sur l'azote total et le phosphore.

Bactériologie : E. COLI < 1 000 UFC/100 mL

Le pH doit être compris entre 6 et 8,5.

La température doit être inférieure à 25°C.

* Bilan 2008

Il y a eu **11 251 m³** d'eaux usées traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 31 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	490
DCO	1 220
MES	619
NTK	105
Pt	14,6

¹ analyse prévue et réalisée.

↳ Qualité du rejet

En l'absence de rejet, il n'a pu être réalisé de prélèvements d'effluents en sortie de lagune et donc il n'y a pas eu de mesure de la qualité du rejet.

⇒ Lagune de BRIE-SOUS-MORTAGNE et BOUTENAC-TOUVENT

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « Le Quartier de la Corne ».

Elle a été **mise en service en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg de Brie sous Mortagne et du hameau de « Touvent ».

Sa **capacité nominale est de 700 Equivalents Habitants**, soit 105 m³/j et 42 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 décembre 2003.

**Lagune BRIE-sous-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT
700 EH , 6 979 m³ traités en 2008**

* Traitement



* Traitement par lagunage naturel (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins.

↳ **Les normes de rejet**

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125
MES	150

* Bilan 2008

Il y a eu **6 979 m³** d'eaux usées traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 19 m³

↳ **Les concentrations reçues**

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	510
DCO	1 340
MES	374
NTK	91
Pt	12,6

↳ **Qualité du rejet**

En l'absence de rejet, il n'a pu être réalisé de prélèvements d'effluents en sortie de lagune et donc il n'y a pas eu de mesure de la qualité du rejet.

⇒ **Lagune de CHENAC-SAINT-SEURIN-D'UZET**

★ **Descriptif**

Elle est située au lieu-dit « Le près de la rivière ».

Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues des bourgs de CHENAC et SAINT SEURIN d'UZET.

Sa **capacité nominale est de 600 Equivalents Habitants** soit 72 m³/j et 36 kg DBO₅/j.

Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 5 novembre 2003.

★ **Traitement**



★ Traitement par lagunage naturel.

⇒ Infiltration des eaux traitées dans une roselière.

⇒ **Les normes de rejet**

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

★ **Bilan 2008**

Il y a eu **24 440 m³ d'eaux usées** traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 67 m³

⇒ **Les concentrations reçues**

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	210
DCO	1 027
MES	253
NTK	87
Pt	10,5

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	22	54	12	2	4,2
Rendement (% sur 24 h)	90	95	95	98	60

⇒ Lagune de COZES – Les Bretons

**Lagune COZES-Les Bretons
50 EH**

* Descriptif

Elle est située au lieu-dit « les Bretons ».

Elle a été **créée en 1983** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du lieu dit « Les Bretons ».

Sa **capacité nominale est de 50 Equivalents Habitants**, soit 7,5 m³/j et 3 kg BDBO₅/j.

Vu sa capacité, elle n'entre pas dans le cadre des autorisations.

* Traitement



* Traitement par lagunage naturel.

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.

* Bilan 2008

Il n'y a pas d'analyses réalisées sur les effluents de cette lagune.

⇒ Lagune d'EPARGNES

**Lagune EPARGNES
250 EH , 5 441 m³ traités en 2008**

* Descriptif

- Elle est située au lieu-dit « Le Maine Suchard »
- Elle a été **créée en 2006** afin d'assurer le traitement des eaux usées issues du bourg.
- Sa **capacité nominale est de 250 Equivalents Habitants**, soit 38 m³/j et 15 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 10 octobre 2002.

*** Traitement**



* Traitement par lagunage naturel (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées en été, dans 2 bassins (2* 3 020 m²).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25 (sur échantillon filtré)
DCO	125 (sur échantillon filtré)
MES	150

*** Bilan 2008**

Il y a eu 5 441 m³ d'eaux usées traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 15 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	300
DCO	978
MES	285
NTK	83
Pt	13,7

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	3	90	4	15	5
Rendement (% sur 24 h)	99	91	99	82	63

⇒ Lagune de GREZAC

Lagune GREZAC
500 EH , 20 509 m³ traités en 2008

* Descriptif

- Elle est située au lieu-dit « Sous les Bois ».
- Elle a été **créée en 2007** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 65 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 3 avril 2006.

* Traitement



* Traitement par lagunage naturel (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 * 300 m²).

↳ **Les normes de rejet**

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	25
DCO	125

* Bilan 2008

Il y a eu **20 509 m³ d'eaux usées** traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 56 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	330
DCO	602
MES	276
NTK	56
Pt	7

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	28	141	28	40	3
Rendement (% sur 24 h)	92	77	90	29	57

↳ Lagune de LE CHAY

Lagune LE CHAY
500 EH , 13 212 m³ traités en 2008

* Descriptif

- Elle est située au lieu-dit « Pièces de l'Étang ».
- Elle a été créée en 2002 afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- Sa capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par récépissé de déclaration préfectorale du 25 septembre 2000.

* Traitement



* Traitement par lagunage naturel (3 bassins en série).

↳ Infiltration des eaux traitées dans 2 bassins d'infiltration (2 * 410 m²).

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	35

Ou 60 % de rendement sur la DBO₅ et la DCO.

* Bilan 2008

Il y a eu 13 212 m³ d'eaux usées traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 36 m³

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	470
DCO	1 006
MES	441
NTK	92
Pt	13,5

↳ Qualité du rejet

	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration mesurée (mg/L sur 24 h)	8	58	117	32	4
Rendement (% sur 24 h)	98	94	73	65	72

⇒ Lagune de MORTAGNE-SUR-GIRONDE

* Descriptif

- Elle est située au lieu-dit « Les Mottes ».
- Elle a été **créée en 1987** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg.
- Sa **capacité nominale est de 1 500 Equivalents Habitants**, soit 225 m³/j et 90 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 15 juillet 1987.

**Lagune MORTAGNE-sur-GIRONDE
1 500 EH , 41 958 m³ traités en 2008**

★ **Traitement**



★ Traitement par lagunage naturel (3 bassins en série).

↳ Rejet des eaux traitées dans les canaux rejoignant la Gironde.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h) après filtration
DBO ₅	30
DCO	90
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes totaux < 100 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9.

- La température doit être inférieure à 28°C.

★ **Bilan 2008**

Il y a eu 41 958 m³ d'eaux usées traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 115 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration moyenne (mg/L sur 24h)	Concentration maximale (mg/L sur 24 h)
DBO ₅	433	550
DCO	1 021	1 230
MES	522	724
NTK	102	137
Pt	13	17,8

↳ Qualité du rejet

	DBO₅	DCO	MES	NTK	Pt
Concentration moyenne (mg/L sur 24 h)	15	85	59	15	4,5
Rendement moyen (%)	97	92	87	85	65

4 analyses hors norme pour la bactériologie.

Des investigations seront effectuées afin de déterminer les causes des mauvais résultats de cette lagune et améliorer son efficacité.

↳ Lagune de TALMONT-SUR-GIRONDE

**Lagune TALMONT-sur-GIRONDE
500 EH , 8 934 m³ traités en 2008**

* Descriptif

- Elle est située au lieu-dit « Les tamarins ».
- Elle a été **créée en 1991** afin d'assurer le traitement des eaux usées du bourg et de « Le Cailleau ».
- Sa **capacité nominale est de 500 Equivalents Habitants**, soit 75 m³/j et 30 kg DBO₅/j.
- Elle est autorisée par arrêté préfectoral du 26 novembre 1990.

* Traitement



- * Traitement par lagunage naturel.

↳ Rejet des eaux traitées au fossé.

↳ Les normes de rejet

Paramètres	Concentration maximale (mg/L) (échantillon moyen sur 24h)
DBO ₅	40
DCO	120
MES	30
NTK	40

- Bactériologie : Coliformes fécaux < 1 000 UFC/100 mL

- Le pH doit être compris entre 6 et 9.
- La température doit être inférieure à 25°C.

* Bilan 2008

Il y a eu 8 934 m³ d'eaux usées traitées en 2008. La moyenne journalière reçue à la lagune a été de 24 m³.

↳ Les concentrations reçues

Paramètres	Concentration mesurée (mg/L sur 24h)
DBO ₅	260
DCO	579
MES	281
NTK	50
Pt	8

↳ Qualité du rejet

En l'absence de rejet, il n'a pu être réalisé de prélèvements d'effluents en sortie de lagune et donc il n'y a pas eu de mesure de la qualité du rejet.

5) Les sous produits issus des ouvrages d'épuration

* Les boues

↳ Production et qualité

⇒ STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER

• Traitement

- Boues issues des tranches 1 et 2

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presseuses et chaulage puis valorisation en agriculture. (1 silo de stockage de 3 600 m³ se situe à St-Sulpice-de-Royan)

Une partie des boues déshydratées non chaulées est compostée avec des écorces de pin.

- Boues issues des tranches 3 et 4

Ajout de chlorure ferrique et de lait de chaux puis déshydratation par 2 filtres presses (110 plateaux chacun). (stockage de ces boues solides chaulées sur une aire bétonnée dans l'enceinte de la station)

• Production

8 487 Tonnes produites en 2008 (siccité moyenne de 24,6 % pour les tranches 1 et 2 et siccité moyenne de 39,3 % pour les tranches 3 et 4).

• Qualité des boues

- Boues issues des tranches 1 et 2

100 % de boues produites conformes.

- Boues issues des tranches 3 et 4

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE

• Traitement

Épaississement dans 2 épaisseurs hersés puis déshydratation sur 2 filtres à bandes presseuses et chaulage avant valorisation par épandage agricole (silo de stockage de 3 000 m³ situé à Cozes).

• Production

2 515 Tonnes produites en 2008 (siccité moyenne de 24,4 %) dont 792 Tonnes issues de la STEP de COZES

• Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de LA TREMBLADE

• Traitement

Épaississement dans un épaisseur hersé puis déshydratation sur filtre à bandes presseuses et chaulage (silo de stockage sur la commune du Gua : 1 000 m³).

• Production

904 Tonnes produites en 2008 (siccité moyenne 21,7 %).

• Qualité des boues

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP de COZES

- **Traitement**

Les boues sont envoyées à la STEP de Saint-Georges-de-Didonne pour traitement.

- **Production**

792 Tonnes produites en 2008 (boues liquides).

- **Qualité des boues**

100 % de boues produites conformes.

⇒ STEP des MATHES-LA PALMYRE

- **Traitement**

Epaississement sur 2 tables d'égouttage puis déshydratation par 2 filtres presses et chaulage.

- **Production**

418 Tonnes produites en 2008 (siccité moyenne 37,5%).

- **Qualité des boues**

100 % de boues produites conformes.

↳ **Le devenir des boues**

La destination finale des boues issues des STEP du Pays Royannais est la valorisation agricole.

L'arrêté préfectoral provisoire du 28 mars 2008 **fixe les prescriptions techniques générales et particulières applicables aux opérations d'épandage** en milieu agricole des boues résiduelles des stations d'épuration de l'ARA.

Le suivi agronomique est réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Charente Maritime.

Il y a **81 agriculteurs associés pour cette valorisation agricole des boues. La surface d'épandage totale est de 2 741 ha.** Les boues sont fournies et épandues gratuitement sur les parcelles ainsi que le suivi agronomique et les conseils de fertilisation réalisés par la Chambre d'Agriculture.



*** Les refus de grille en entrée de STEP**

Les refus de grille sont éliminés avec les ordures ménagères.

- STEP de SAINT-PALAIS-SUR-MER : 13,3 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 3 450 kg

*** Les refus de grille des matières de vidange**

- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 7 710 kg
- STEP de LA TREMBLADE : 4 000 kg
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 5 200 kg
- STEP de PUYRENAUD : 280 kg

*** Les sables**

Les sables sont en partie réutilisés après traitement lors des travaux de voirie.

- STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER : 25,6 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 48 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 6 m³
- STEP de COZES : 19 m³
- STEP DES MATHES-LA PALMYRE : 15 m³

Apport à la STEP de St Palais-sur-Mer de 1 275 m³ de sables issus des réseaux.

*** Les graisses**

- STEP DE SAINT-PALAIS-SUR-MER : 119,5 m³
- STEP de SAINT-GEORGES-DE-DIDONNE : 6 m³
- STEP de LA TREMBLADE : 55 m³
- STEP de COZES : 19 m³
- STEP des MATHES-LA PALMYRE : 18 m³

Apport à la STEP de St Palais-sur-Mer de 119,5 m³ de graisses.

6) Les faits marquants de l'exercice

↳ **Mise en service de la STEP des MATHES-LA PALMYRE en juillet 2008 et restructuration du réseau de la commune.**

↳ **Etude sur l'amélioration du traitement des odeurs à la STEP de St PALAIS-sur-MER.**

↳ **Démarrage des travaux de mise en place de la désinfection par UV pour les eaux traitées de la STEP de St PALAIS-SUR-MER en remplacement de la chloration.**

↳ **Réhabilitation du poste de refoulement du RHA sur la commune de Saint Palais-sur-Mer.**

↳ **Hydrocurage préventif de 120,3 km de réseau soit 18,4 % du linéaire total (pourcentage d'entretien contractuel de 18 %).**

Hydrocurage curatif de 483 branchements (partie publique) et 192 désobstructions de réseau.

↳ **Inspection télévisée de 18,93 km de réseau** soit 2,9 % du linéaire total (pourcentage contractuel de 2 %, le linéaire manquant de 2007, 2 km, a été rattrapé en 2008).

Inspection télévisée de 0,745 km de canalisations avant travaux de réhabilitation, 2,83 km sur réseaux neufs et 9,81 km sur domaines privés.

↳ **323 branchements contrôlés sur le réseau existant.**

89 branchements contrôlés dans le cadre des extensions de réseaux.

1 223 branchements contrôlés à la demande de notaires dans le cadre de ventes d'immeuble.

↳ 36 mises à niveau de tampons sur les réseaux.

↳ Diagnostic permanent des réseaux sur diverses communes de l'ARA.

↳ **Extension de réseaux** avec notamment la rue du clos de la porte à ETAULES, rue de la source/moulinades/garenne à ARVERT...

↳ **Réhabilitation de réseaux** avec notamment le carrefour Jaurès/Tourtet/Océan à St GEORGES-de-DIDONNE, les rues Pierre Loti et Jean Hay à LA TREMBLADE, l'allée des chênes, la route de Royan et de Semussac à MESCHERS-sur-GIRONDE...

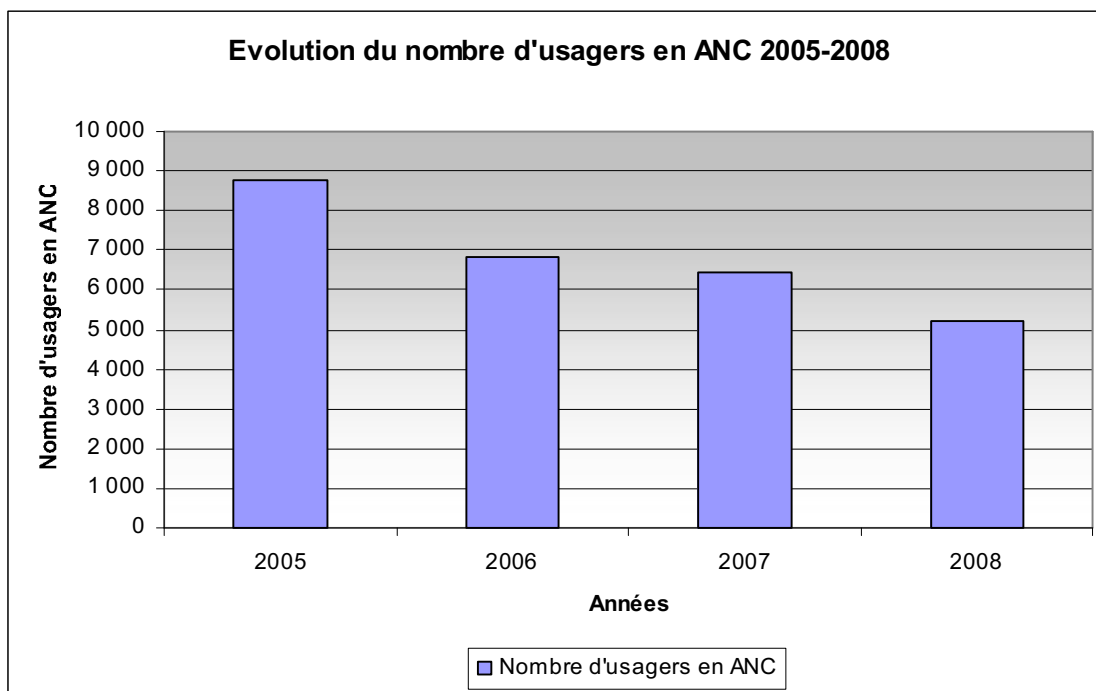
B) Assainissement Non Collectif

1) Nombre d'usagers concernés

Lorsque la parcelle n'est pas desservie par le réseau public d'assainissement, l'habitation doit être équipée d'un dispositif d'Assainissement Non Collectif en bon état de fonctionnement.

Le tableau ci-après présente une estimation du nombre d'ANC sur le territoire de l'ARA. Il s'agit du nombre d'abonnés Eau Potable qui ne sont pas abonnés Eaux Usées. Des différences peuvent apparaître entre le chiffre donné et le nombre réel d'ANC car cette estimation prend également en compte les compteurs d'arrosage ou autres utilisations ne générant pas d'eaux usées. Le chiffre est affiné pour les communes ayant fait l'objet du diagnostic des installations existantes, le chiffre donné est alors le nombre réel d'installations présentes sur la commune (les communes concernées sont indiquées par *).

Commune	Nombre d'abonnés AEP	Nombre d'ANC	% d'ANC
ARCES SUR GIRONDE	401	256	64
ARVERT	1 883	206	11
BARZAN	357	131	37
BOUTENAC-TOUVENT *	147	45	43
BREUILLET	1 574	276	16
BRIE SOUS MORTAGNE *	152	18	14
CHAILLEVETTE	859	69	8
CHENAC SAINT SEURIN D'UZET *	458	264	60
COZES *	1 216	312	31
EPARGNES *	428	307	82
ETAULES	1 356	63	5
FLOIRAC *		170	100
GREZAC	449	296	66
LA TREMBLADE	4 782	52	1
LE CHAY *	346	113	36
L'EGUILLE SUR SEUDRE	517	12	2
LES MATHES	4 354	362	8
MEDIS	1 357	300	22
MESCHERS SUR GIRONDE	3 277	535	16
MORNAC SUR SEUDRE	525	32	6
MORTAGNE SUR GIRONDE *	721	170	26
ROYAN	19 485	163	1
SAINTE AUGUSTIN	882	77	9
SAINTE GEORGES DE DIDONNE	7 960	218	3
SAINTE PALAIS SUR MER	6 203	174	3
SAINTE ROMAIN SUR GIRONDE *		35	100
SAINTE SULPICE DE ROYAN	1 423	88	6
SAUJON	3 979	131	3
SEMUSSAC	1 033	129	12
TALMONT SUR GIRONDE	163	32	20
VAUX SUR MER	6 011	168	3
TOTAL ARA	72 298	5 204	7



La baisse importante du nombre d'usagers est due à la mise en place du réseau collectif dans de nombreux bourgs ces dernières années.

2) Les contrôles réalisés en 2008

* Les installations neuves

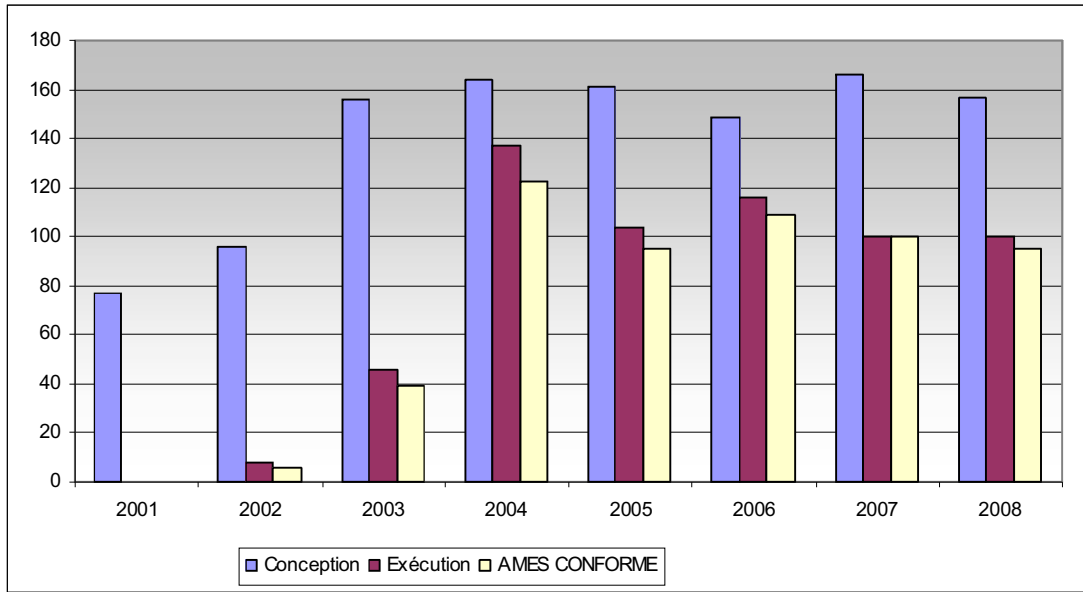
Le service vérifie la conception et l'implantation des projets des usagers puis réalise un contrôle de bonne exécution des travaux avant remblaiement donnant lieu à l'établissement d'une Attestation de Mise En Service (AMES).

**100 installations neuves
mises en place en 2008**

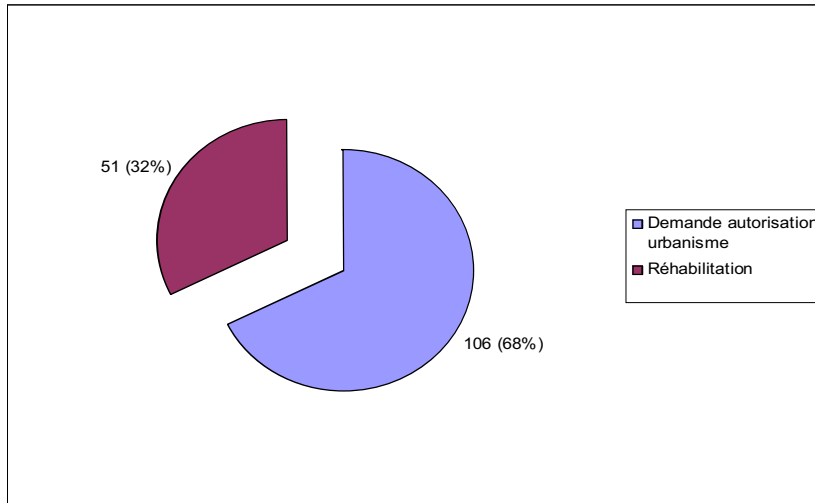
	CONCEPTION		EXECUTION				
	Nombre de dossiers reçus	projet autorisé à être réalisé (PC obtenu ou DT ou rénovation ...)	AMES EFFECTUEE DANS L'ANNEE *			TOTAL AMES	% de conformité
			CONFORME	NON-CONFORME	Demande de contrôle après Remblaiement		
ARCES SUR GIRONDE	5	4	4			4	100
ARVERT	5	5	3			3	100
BARZAN	3	3	1			1	100
BOUTENAC-TOUVENT	3	1				0	
BREUILLET	6	6	3			3	100
BRIE SOUS MORTAGNE	3	2				0	
CHAILLEVETTE	0	0				0	
CHENAC-ST SEURIN D'UZET	11	11	8			8	100
COZES	18	17	7	1	2	10	70
EPARGNES	24	19	16			16	100
ETAULES	0	0	1			1	100
FLOIRAC	7	7	9			9	100
GREZAC	6	6	8			8	100
LA TREMBLADE	6	5	2			2	100
LE CHAY	6	5	3			3	100
L'EGUILLE SUR SEUDRE	0	0				0	
LES MATHES	8	8	8			8	100
MEDIS	15	12	3			3	100
MESCHERS SUR GIRONDE	3	3	3			3	100
MORNAC SUR SEUDRE	0	0	1			1	100
MORTAGNE SUR GIRONDE	7	7	2			2	100
ROYAN	0	0				0	
SAINT AUGUSTIN	1	0	2			2	100
SAINT GEORGES DE DIDONNE	0	0				0	
SAINT PALAIS SUR MER	5	4				0	
SAINT ROMAIN SUR GIRONDE	2	2	2			2	100
SAINT SULPICE DE ROYAN	1	0	2			2	100
SAUJON	4	2	2		2	4	50
SEMUSSAC	8	7	5			5	100
TALMONT SUR GIRONDE	0	0				0	
VAUX SUR MER	0	0				0	
TOTAL	157	136	95	1	4	100	95 %

* Les installations mises en service et contrôlées en 2008 sont des projets autorisés par le SPANC en 2008 ou les années précédentes.

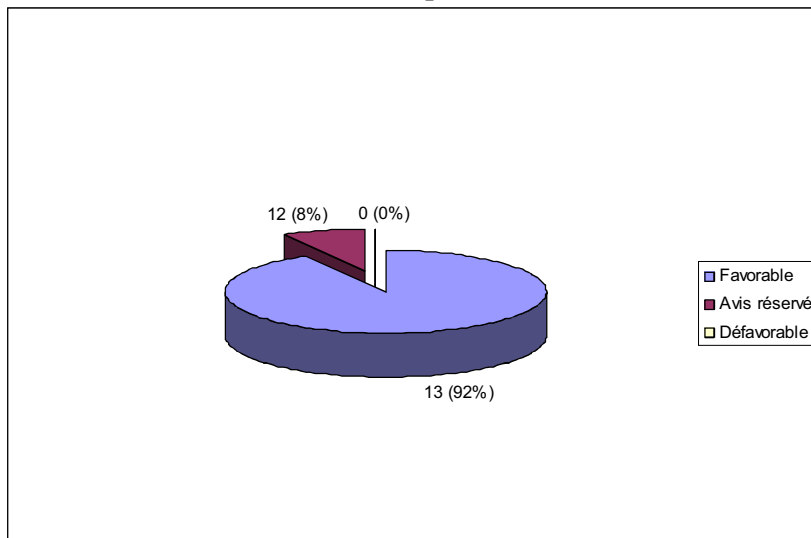
↳ Evolution du nombre de dossiers instruits entre 2001 et 2008 :



↳ Répartition des dossiers instruits, conception, selon le type de demande :

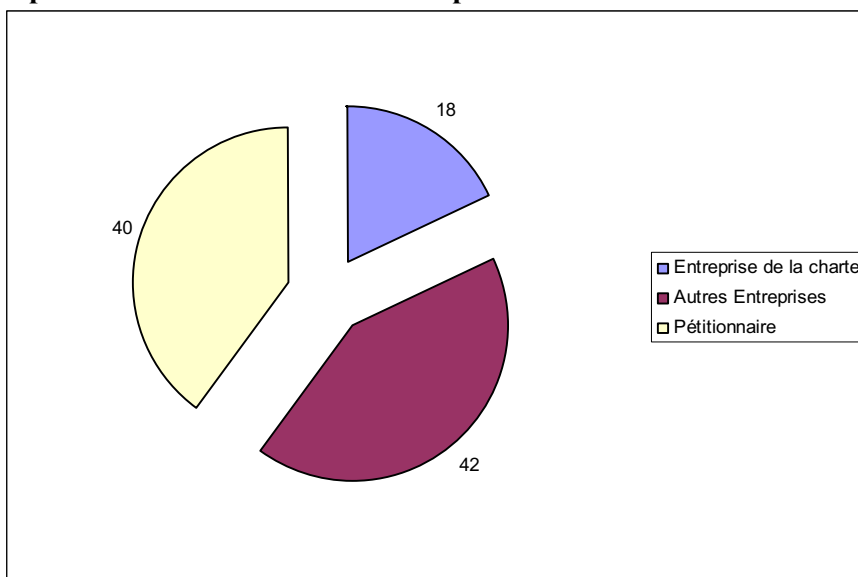


↳ Les avis émis sur les dossiers, conception :



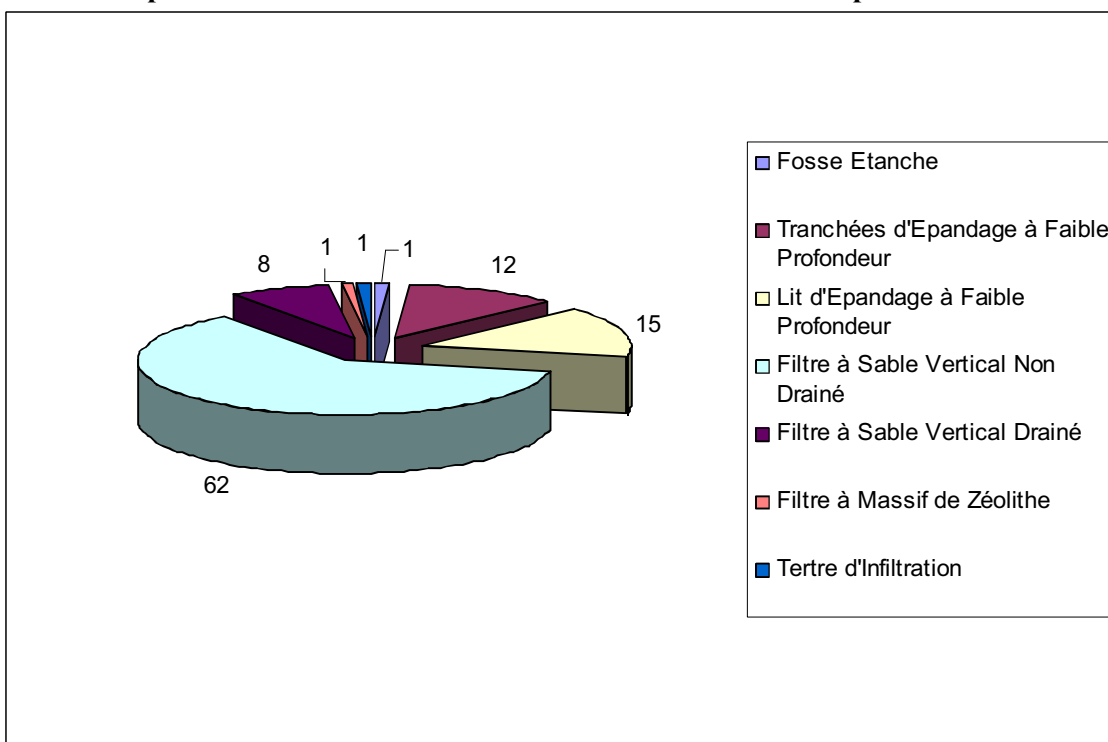
↪ **Le délai d’instruction a été de 17 jours en moyenne pour l’année 2008** (délai entre l’arrivée du dossier à l’ARA et l’envoi de l’avis par le SPANC).

↪ **Répartition des installateurs des dispositifs contrôlés en 2008 :**



Une charte de qualité a été créée sur l’ensemble de la Charente-Maritime regroupant les acteurs de l’Assainissement Non Collectif (SPANC, Chambre de métiers et de l’artisanat, CAPEB...). Une liste annuelle des entreprises sélectionnées est diffusée tous les ans aux mairies, architectes, usagers... Cette charte a pour but d’améliorer la qualité des travaux, l’information des usagers...

↪ **Répartition des différentes filières de traitement mises en place en 2008 :**



↳ **Les réhabilitations d'installations existantes :**

Il y a eu **51 dossiers étudiés dans le cadre d'une réhabilitation d'une installation existante dont 30 pour lesquels les travaux ont été réalisés en 2008.** (27 réhabilitations volontaires, 23 suite au diagnostic du SPANC et 1 suite à un diagnostic vente).

★ **Les installations existantes**

427 diagnostics d'ANC existant

Le diagnostic des installations d'assainissement existantes a été réalisé en 2008 pour l'ensemble des habitations non raccordées au réseau public d'assainissement sur les communes de LE CHAY, BOUTENAC-TOUVENT, BRIE-SOUS-MORTAGNE et EPARGNES. De plus des diagnostics ont été effectués sur diverses communes à la demande des notaires lors des ventes d'immeuble.

↳ **Les diagnostics réalisés en 2008 sont présentés dans le tableau ci-dessous :**

	Nombre de diagnostics des dispositifs d'ANC existants réalisés
ARCES SUR GIRONDE	0
ARVERT	0
BARZAN	0
BOUTENAC-TOUVENT	37
BREUILLET	1
BRIE SOUS MORTAGNE	15
CHAILLEVETTE	0
CHENAC-ST SEURIN D'UZET	12
COZES	6
EPARGNES	246
ETAULES	0
FLOIRAC	2
GREZAC	0
LA TREMBLADE	0
LE CHAY	101
L'EGUILLE SUR SEUDRE	0
LES MATHES	1
MEDIS	0
MESCHERS SUR GIRONDE	6
MORNAC SUR SEUDRE	0
MORTAGNE SUR GIRONDE	0
ROYAN	0
SAINT AUGUSTIN	0
SAINT GEORGES DE DIDONNE	0
SAINT PALAIS SUR MER	0
SAINT ROMAIN SUR GIRONDE	0
SAINT SULPICE DE ROYAN	0
SAUJON	0
SEMUSSAC	0
TALMONT SUR GIRONDE	0
VAUX SUR MER	0
TOTAL	427

Sur les 427 diagnostics effectués, 10 l'ont été dans le cadre de ventes.

Au 31 décembre 2008 il y a eu 9 communes pour lesquelles le diagnostic a été réalisé, soit environ 1 400 installations vérifiées (27 % du parc estimé d'ANC).

1,95 € TTC / m³ en 2008 (prix du service assainissement collectif hors redevance agence de l'eau)

4) Bilan financier de l'exercice 2007

A) Assainissement Collectif

1- Les modalités de tarification

La rémunération de la collectivité a été fixée pour l'année 2008 par délibération votée par le Conseil Communautaire lors de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2007. Il n'y a pas eu d'augmentation par rapport aux tarifs de l'année 2007.

La Compagnie des Eaux de Royan est rémunérée selon les modalités du contrat d'affermage reçu en préfecture le 29 juin 2006. La rémunération est indexée annuellement en application de la formule de variation indiquée dans le contrat d'affermage. L'évolution du prix se fait par application d'une formule d'indexation prenant en compte un gain de productivité de 1,10 % / an et les conditions de révision des tarifs prévus au chapitre IX du contrat.

La facturation auprès des clients est réalisée par la Compagnie des Eaux de Royan.

2- Les éléments relatifs au prix du mètre cube

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2008	Prix 2007	Prix 2008	Prix 2007
Partie fixe (€ HT)	50,87	50,12	64,98	64,98
Prix au m³ (€ HT)	0,5505	0,5012	0,33	0,33

3- La facture d'eau

Facture type pour une consommation d'eau de 120 m³. (seule la partie traitement des eaux usées est présentée)

Collecte et traitement des eaux usées	m ³	Prix unitaire 1 ^{er} janvier 2008	Montant 1 ^{er} janvier 2008	Montant 1 ^{er} janvier 2007	Evolution 2007 / 2008
Part du délégataire					
Abonnement annuel		50,87 €/an	50,87	50,12	+ 1,50 %
Consommation	120	0,5505 €/m ³	66,06	60,14	+ 9,84 %
Part de la collectivité					
Abonnement annuel		64,98 €/an	64,98	64,98	0 %
consommation	120	0,33 €/m ³	39,60	39,60	0%
TVA 5,5 %			12,18	11,82	+ 3,05 %
Sous total TTC « assainissement »			233,69	226,66	+ 3,10%
Soit le m³ TTC hors abonnement			0,9289	0,8768	+ 5,94 %
Soit le m³ TTC avec abonnement			1,9474	1,8888	+ 3,10 %

Sur la facture reçue par les usagers il faut rajouter la redevance agence de l'eau s'élevant à 0,15 € HT/m³ soit 18,99 € TTC pour 120 m³. Le montant total de la facture est donc de 252,68 € soit 2,11 € TTC m³.

L'augmentation du prix de l'eau pour la partie assainissement résulte de la mise en place de la station d'épuration des MATHES-LA PALMYRE et des investissements financiers très importants engendrés.

4- Les autres recettes d'exploitation

Traitement des matières de vidange

	Part du délégataire		Part de la collectivité	
	Prix 2008	Prix 2007	Prix 2008	Prix 2007
Prix au m ³	6,26 € HT	6,16 € HT	0,95 € HT	0,95 € HT

Prix total 2008 : 7,21 € HT

5- Synthèse des recettes d'exploitation 2008

* Les recettes

↳ Surtaxe Assainissement :	6 792 730,98 €
↳ Participation au raccordement à l'égout :	1 074 209,10 €
↳ Matières de vidanges :	3 079,71 €
↳ Primes pour épuration :	946 429,56 €
↳ Recettes diverses :	55 333,90 €

↳ **Total :** 8 871 783,25 €

* La dette

↳ Montant des annuités payées (capital remboursé) :	1 522 514,18 €
↳ Durée d'extinction de la dette :	6,98 ans
↳ Encours de la dette au 31 décembre 2007 :	8 762 856,42 €

B) Assainissement Non Collectif

1- La tarification

Deux redevances ont été instituées afin de financer le service dont le budget doit être équilibré en recettes et en dépenses (service public à caractère industriel et commercial financé exclusivement par les redevances perçues auprès des usagers du service).

Les montants de ces redevances ont été fixés par délibération votée par le Conseil Communautaire lors de l'Assemblée Générale du 3 décembre 2007 à savoir :

- **90 € pour le contrôle des installations neuves** (redevance due après la mise en service de l'installation)
- **50 € pour le diagnostic de bon fonctionnement des installations existantes** (une redevance par installation).

Le paiement des redevances se fait via l'émission d'un titre de paiement émis par le trésor public.

2- Les recettes d'exploitation

Pour l'année 2008, les recettes d'exploitation ont été de 31 507 €.

5) Les indicateurs de performance

Le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 prévoit la mise en place d'indicateurs de performance qui sont précisés dans l'Arrêté du 2 mai 2007. Ces indicateurs de performance permettent d'évaluer la qualité du service rendu, ils répondent à une obligation européenne et font partie de la stratégie nationale de développement durable.

Ils sont à intégrer pour la première fois au rapport de l'exercice 2008.

A) Assainissement Collectif

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeur utilisée
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées	96 315 habitants	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanente et saisonnière (population totale majorée ou population DGF)	103 732 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	5		
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	3 206 Tonnes de Matières Sèches		
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³	2,14 € / m ³	Prix en vigueur au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport soit 2009	
Code de l'indicateur	Indicateurs de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeur utilisée
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées		Nombre d'abonnés desservis / Nombre potentiel de la zone assainissement collectif. Le nombre d'abonnés potentiel est trop estimatif. L'indicateur n'est pas calculé.	
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées			
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %		
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0		

Code de l'indicateur	Indicateurs de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeur utilisée
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	0		
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	11,64 / 100 km	Points du réseau nécessitant au moins 2 interventions par an.	78 points pour 670 km de réseau gravitaire
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,7 %	Linéaire renouvelé les 5 dernières années / Linéaire de réseau total	6 km renouvelés pour 890 km de réseau total.
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau		Information donnée par les services de police de l'eau	Inconnue
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées		Pas de points de rejet sur le réseau	
P256.2	Durée d'extinction de la dette	6,98 ans		
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,14 %		
P258.1	Taux de réclamations	8,22 réclamations / 1 000 habitants		

B) Assainissement Non Collectif

Code de l'indicateur	Indicateurs Descriptifs des services	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeur utilisée
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'Assainissement Non Collectif	7 417 habitants	Nombre d'habitants de l'Agglomération permanente et saisonnière (population totale majorée ou population DGF)	103 732 habitants
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	80	Note entre 0 et 140	
Code de l'indicateur	Indicateur de Performance	Valeur de l'indicateur	Explications	Valeur utilisée
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'Assainissement Non Collectif		L'indice de mise en œuvre de l'ANC étant inférieur à 100, cet indicateur ne doit pas être calculé.	

6) La communication

↳ **Inauguration de la STEP des MATHES-LA PALMYRE le 4 octobre 2008 par :**

- **M. Dominique BUSSEREAU** Secrétaire d'Etat chargé des transports, Président du Conseil Général de Charente-Maritime et Vice Président de L'Agglomération Royan Atlantique,
- **M Jean-Pierre TALLIEU** Président de l'Agglomération Royan Atlantique, Vice Président du Conseil Général de Charente-Maritime et Maire de LA TREMBLADE,
- **M. Martial de VILLELUME** Vice Président de l'Agglomération Royan Atlantique en charge de l'Assainissement et Maire de St SULPICE DE ROYAN,
- **M. Robert JONO** Maire des MATHES,

Ainsi que par :

- **M. Henri DUHALDEBORDE** Sous Préfet de ROCHEFORT
- **M. Vincent HAMMEL** Directeur Régional de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Et en Présence des élus communautaires, de la Compagnie des Eaux de Royan, des différentes entreprises ayant intervenues sur cette construction....



↳ **Mise à disposition du public de plusieurs dépliants :**

- présentation des équipements d'épuration de l'ARA, réseaux et STEP
- « arrêt à la station d'épuration »
- « l'eau c'est la vie »
- « Assainissement Individuel, la loi a changé...ce que vous devez savoir »

↳ **Un espace d'exposition dédié à l'eau et à l'assainissement** est présent dans le bâtiment de l'ARA (vitrine, présentoirs...).

↳ Dans le cadre de la **journée mondiale de l'eau du 22 mars 2008** une **exposition** a été créée dans les locaux de l'ARA afin de familiariser les agents sur l'assainissement des eaux usées, présenter la gestion des eaux usées sur les 31 communes de l'Agglomération...



↳ **Campagne de communication dans le cadre du diagnostic des installations d'ANC existantes (LE CHAY, BOUTENAC-TOUVENT, BRIE-sous-MORTAGNE et EPARGNES)**

↳ Différentes **visites de la Station d'Épuration de St GEORGES DE DIDONNE** ont été effectuées auprès de scolaires ou en collaboration avec le service RESA de l'ARA.

Accueil et information des usagers :

* **Agglomération Royan Atlantique Service Assainissement** – 107 avenue de Rochefort – 17201 ROYAN cedex – **Tél : 05.46.22.19.20.**

Accueil dans les locaux et téléphonique du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30.

* **Compagnie des Eaux de Royan** – 1 avenue de Valombe – 17201 ROYAN cedex
Accueil du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et sur rendez-vous de 13h30 à 16h30
Accueil téléphonique des services administratifs du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00 –
Tél : 05.46.39.00.22.

Service d'astreinte téléphonique 7j/7 et 24h/24 pour toutes les urgences –
Tél : 05.46.39.24.02.

7) Les orientations pour l'avenir

*** Assainissement Collectif :**

- ↳ Procédure de demande d'autorisation préfectorale pour les stations de SAINT-PALAIS-SUR-MER et des MATHES.
- ↳ Procédure de demande d'autorisation préfectorale pour le plan d'épandage des boues d'épuration.
- ↳ Révision du schéma directeur d'assainissement.
- ↳ Amélioration des unités de traitement avec notamment l'extension de la STEP de COZES, une étude pour lutter contre les odeurs à la STEP de St GEORGES-DE-DIDONNE.
- ↳ Mise en place du réseau public d'assainissement et d'une unité de traitement sur la commune de FLOIRAC pour le secteur de « Mageloup ».
- ↳ Poursuite des recherches de solutions alternatives au rejet en mer des eaux traitées de la STEP de St-PALAIS-SUR-MER. La réutilisation des eaux traitées sera renforcée notamment avec l'irrigation de golfs.
- ↳ Poursuite de la lutte contre les odeurs tant sur le réseau que sur les unités d'épuration.
- ↳ Poursuite des campagnes de détection des entrées d'eaux parasites dans le réseau notamment sur les communes de ROYAN et DES MATHES (tests à la fumée, contrôle des branchements...).
- ↳ Poursuite des extensions et des réhabilitations de réseaux.
- ↳ Poursuite de la mise en place de la télésurveillance sur les postes de refoulement.

↳ Programmations annuelles des travaux :

• **Programmation 2008**, adoptée par délibération du Conseil Communautaire du 3 décembre 2007 :

- collecte (extension ou création de l'assainissement sur 12 communes) :	1 572 763 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / Stations d'épuration :	4 100 200 € HT
TOTAL 2008 :	5 672 963 € HT

• **Programmation 2009**, adoptée par délibération du Conseil Communautaire du 8 décembre 2008 :

- collecte (extension ou création de l'assainissement sur 11 communes) :	1 473 420 € HT
- réhabilitation / intercommunalité / Stations d'épuration :	3 674 600 € HT
TOTAL 2009 :	5 148 020 € HT

*** Assainissement Non Collectif :**

- ↳ Poursuite des missions du SPANC avec notamment le diagnostic des installations d'ANC existantes, avec pour l'année 2009, les communes de ARCÈS-sur-GIRONDE, TALMONT-sur-GIRONDE...
- ↳ Recrutement d'un contrôleur supplémentaire pour le diagnostic de l'existant.

8) Synthèse

L'Agglomération Royan Atlantique est compétente en matière d'assainissement sur les 31 communes qui la composent. Ce service a en charge à la fois l'assainissement collectif et l'Assainissement non Collectif.

↳ **Assainissement Collectif :**

La gestion du réseau public d'assainissement et des ouvrages d'épuration a été déléguée à la Compagnie des Eaux de Royan.

Le réseau d'assainissement est formé par 890 km de canalisations. Il y a 327 postes de refoulement.

Le traitement des eaux usées ainsi collectées est effectué par 5 stations d'épuration, 2 unités semi collectives et 10 lagunes. Seules 2 communes ne disposent pas encore de l'assainissement collectif.

La capacité épuratoire totale est de 322 375 EH.

Plus de 90 % des habitations du Pays Royannais sont raccordées au réseau soit 67 126 abonnés.

Il y a eu **6 041 690 m³ d'eaux usées épurées** par les différentes unités de traitement.

12 324 tonnes de boues ont été valorisées par épandage agricole.

Le prix du service est fixé par le contrat d'affermage pour la part du délégataire soit 50,87 € HT / an pour la partie fixe et 0,5505 € HT / m³. La **part de la collectivité** est fixée par délibération du conseil communautaire et représente **64,98 € HT / an en partie fixe et à 0,33 € HT / m³.**

↳ **Assainissement Non Collectif :**

Le Service Public Assainissement Non Collectif a vérifié, en 2007, le respect de la réglementation pour 157 projets et a **contrôlé la bonne exécution des travaux de 100 installations neuves.**

D'autres part, le **bon fonctionnement de 427 installations existantes a été vérifié** (diagnostic sur les communes de LE CHAY, BOUTENAC-TOUVENT, BRIE-SOUS-MORTAGNE et EPARGNES).

Ces services donnent lieu à **des redevances d'un montant de 90 € pour le contrôle du neuf et de 50 € pour le diagnostic de l'existant.**

↳ **Avenir :**

Le service va poursuivre ses travaux d'extensions et de réhabilitations du réseau public d'assainissement, la lutte contre les odeurs et les entrées d'eaux parasites dans le réseau ainsi que l'amélioration des équipements existants.

Les diagnostics des ANC existants seront poursuivis afin que toutes les communes soient diagnostiquées avant le 31 décembre 2012.

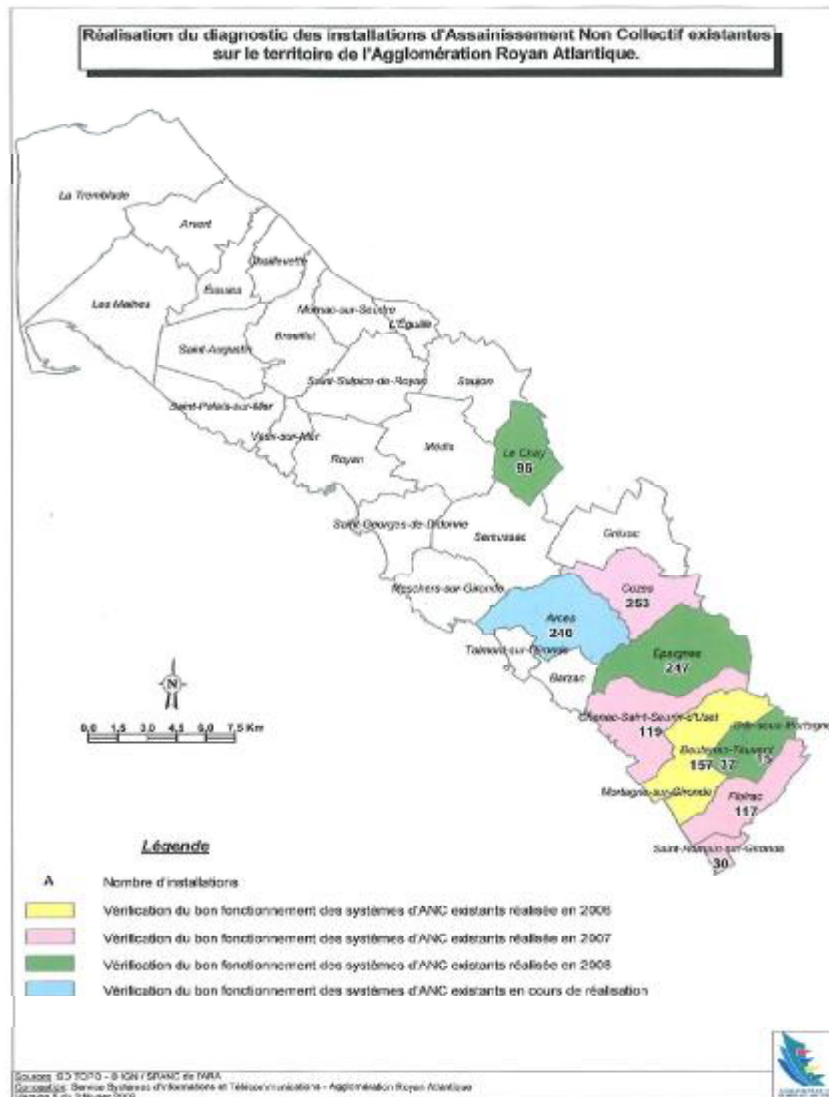
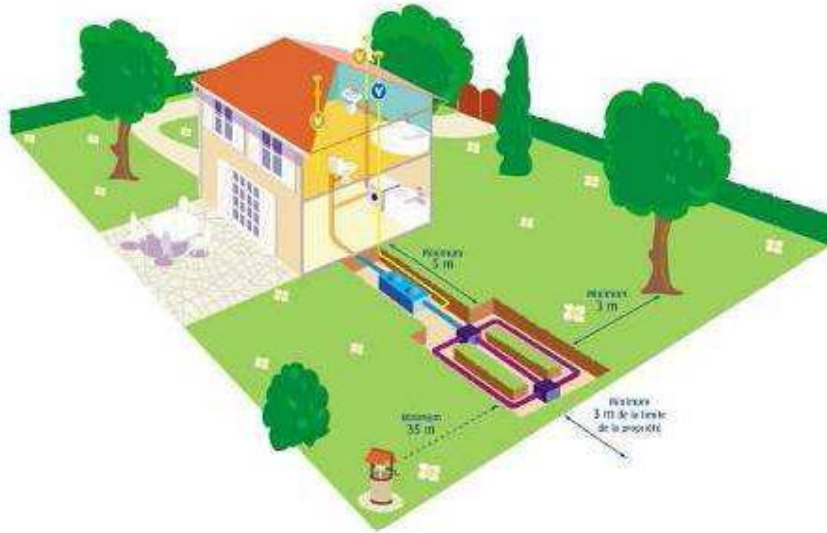
Annexe 1 : Carte de l'Agglomération Royan Atlantique



Annexe 2 : Carte des équipements



Annexe 3 : Implantation des dispositifs d'ANC



Annexe 4 : LES CHIFFRES CLÉS

↳ Capacité Epuratoire totale :
- 322 375 Equivalents Habitants

↳ Les ouvrages :

Ouvrages de traitement	Capacité Epuratoire (en Equivalent Habitant)	Volume d'eaux usées traitées en 2008 (en m ³)
STEP de St PALAIS-sur-MER	175 000	4 522 068
STEP de St GEORGES-de-DIDONNE	64 000	781 130
STEP des MATHES-LA PALMYRE	52 000 (fonctionnement estival)	240 248
STEP de LA TREMBLADE	24 000	448 080
STEP de COZES	1 400 EH (extension prévue à 3 000 EH)	107 136
STEP de SEMUSSAC-Puyrenaud	350	21 184
STEP de l'EGUILLE-sur-SEUDRE-Les Métairies	25	1 114
Lagune d'ARCES-sur-GIRONDE :	500	10 906
Lagune de BARZAN	500	11 251
Lagune de BRIE-sous-MORTAGNE / BOUTENAC-TOUVENT	700	6 979
Lagune de CHENAC SAINT-SEURIN- D'UZET	600	24 440
Lagune de COZES-Les Bretons	50	
Lagune d'EPARGNES	250	5 447
Lagune de GREZAC	500	20 509
Lagune de LE CHAY	500	13 212
Lagune de MORTAGNE-sur-GIRONDE	1 500	41 958
Lagune de TALMONT-sur-GIRONDE	500	8 934

↳ Les réseaux :

- 29 communes équipées d'un réseau public d'assainissement
- 890 km de réseau dont 670 km en gravitaire et 220 en refoulement
- 327 postes de refoulement (1 sur 2 est télésurveillé et 32 sont équipés d'un groupe électrogène de secours)
- 5 bassins de stockage
- 29 unités de lutte contre les odeurs

↳ Les abonnés du service assainissement collectif :

- 67 126 abonnés soit environ 93 % des habitations de l'Agglomération Royan Atlantique

↳ Volume total d'Eaux Usées épurées :

- 6 041 690 m³

↳ Volume total d'Eaux Usées facturées aux abonnés :

- 5 352 971 m³

↳ **Quantité de boues produites par les différents ouvrages :**

- **12 324 Tonnes**

↳ **Prix de l'assainissement :**

- **1,95 € TTC/m³** pour une facture de 120 m³ (abonnement compris mais hors redevance agence de l'eau)

↳ **Les usagers du SPANC :**

- **Environ 5 200 dispositifs d'Assainissement Non Collectif** sont présents sur le territoire communautaire

- **100 nouvelles installations mises en service** et contrôlées en 2008

- **427 installations existantes diagnostiquées**